

**Les Amis de Bénerville sur Mer, Blonville sur Mer, Saint-Pierre Azif,
Tourgéville, Vauville et Villers sur Mer**

**Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire
du Samedi 1^{er} juillet 2017**

Le samedi 1^{er} juillet 2017 les membres de l'association des Amis de Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Saint-Pierre Azif, Tourgéville, Vauville et Villers-sur-Mer se sont réunis sur convocation de son président en date du 1^{er} juin 2017.

La salle des associations étant occupée, la séance se tient à Saint-Arnoult, dans la salle du Conseil de la Mairie de Saint-Arnoult.

Le président, Henri LUQUET, ouvre la séance à 16h 30 après avoir souhaité la bienvenue aux participants à cette quatorzième assemblée générale ordinaire.

Il souhaite faire part à l'assemblée de la brusque disparition de Madame Christiane REILLE, membre du Conseil d'Administration de votre association. Christiane y est restée très attachée, et active jusqu'à ces derniers temps. Nous regrettons déjà ses remarques pertinentes et ses piques toujours justifiées.

Nous poursuivons cette Assemblée Générale.

Considérant le nombre de présents en salle ou représentés, ainsi que le nombre de pouvoirs, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Nous notons que les participants ont bien reçu avec la convocation à cette A.G.O les documents leur permettant, en connaissance de cause, de s'exprimer au sujet des résolutions soumises à suffrages.

L'ordre du jour est examiné sans délai.

1 – Première résolution.

L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2016, tel qu'il a été envoyé aux Adhérents en novembre 2016.

Pour cette première résolution : Qui vote contre ? Néant Abstention ? Néant
Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

2 – Deuxième résolution.

L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le Rapport Moral.

Comme l'an dernier, je vous propose d'approuver directement ce rapport moral qui était joint à la convocation de cette A.G.O.

Pour cette deuxième résolution : Qui vote contre ? Néant Abstention ? Néant
Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Je tiens à vous exprimer tous mes remerciements.

3 – Troisième résolution. L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le Rapport Financier.

Le président donne lecture du rapport du Trésorier Monsieur Laurent SACCADAS : le bilan 2016 fait état d'un solde de trésorerie positif de 1.406€. Le montant des cotisations encaissées s'est élevé à 535€. L'année 2016 s'est achevée sur un résultat négatif de 85€. Le don de 250€ en faveur de la restauration des tableaux de Charles Mozin a pesé sur notre résultat.

Cela nous donne l'occasion de vous rappeler que le fonctionnement de votre association ne repose que sur vos cotisations qui nous sont nécessaires pour son bon fonctionnement, d'où nos relances.

Nos charges sont maintenant quasi incompressibles et les marges de manœuvres sont réduites. Aussi nous avons été contraints d'augmenter les cotisations de base à respectivement 15 et 20 euros pour l'adhésion individuelle et en couple à compter du 1^{er} janvier 2017.

Remercions Laurent Saccadas, pour sa fiabilité dans l'accomplissement de sa mission, et passons au vote de la troisième résolution.

Pour cette troisième résolution :

Qui vote contre ? Néant

Abstention ? Néant

Ce rapport est donc approuvé à l'unanimité. Je vous remercie pour votre confiance.

4 – Quatrième résolution. L'Assemblée Générale donne quitus plein et entier aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Pour cette quatrième résolution : Qui vote contre ? Néant Abstention ? Néant

Cette résolution est approuvée à l'unanimité. Nous vous remercions pour vos encouragements.

5 – Cinquième résolution. L'Assemblée Générale approuve les budgets présentés pour 2017 et 2018.

Pour les budgets 2017 et 2018, compte tenu du dynamisme de votre association qui compte maintenant 103 membres, nous sommes confiants, et nous prévoyons des budgets légèrement positifs.

Qui vote contre ? Néant

Abstention ? Néant

Les budgets sont approuvés à l'unanimité Le Conseil vous remercie de la confiance que vous lui accordez.

6- Vie de l'association.

6.1 – Sixième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur.

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de trois ans, le mandat d'un administrateur : Monsieur Jean-Claude MONTHOUR. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale de 2020.

Qui vote contre ? Néant

Abstention ? Néant

Cette résolution est approuvée à l'unanimité. Je vous en remercie et exprime à notre administrateur mes chaleureuses félicitations.

6.2 – Septième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur.

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de trois ans, le mandat d'un administrateur : Monsieur Daniel CONTOZ. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale de 2020.

Qui vote contre ? Néant

Abstention ? Néant

Cette résolution est approuvée à l'unanimité. Je vous en remercie et exprime à notre administrateur mes chaleureuses félicitations.

6.3 – Huitième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur.

L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de trois ans, le mandat d'un administrateur : Monsieur Philippe DUPELOUX. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale de 2020.

Qui vote contre ? Néant

Abstention ? Néant

Cette résolution est approuvée à l'unanimité. Je vous en remercie et exprime à notre administrateur mes chaleureuses félicitations.

Pour rappel : à l'issue de cette Assemblée Générale, et compte tenu du décès de madame Christiane REILLE et de la démission de Madame Françoise MICHARD-JEAN, votre Conseil sera constitué de :

Mesdames	BRAULT	et	Messieurs	LUQUET, Président
	WANECQ			GIBON GUILHEM,
				MONTHOUR, Vice-Président,
				CONTOZ Secrétaire Général,
				DUPELOUX,
				CONTOZ Secrétaire Général,
				SACCADAS Trésorier
				MAZZOLINI

7- Actions en cours.

7.1 **La Baie de Seine** fait aussi partie de notre territoire et toutes les associations de l'Union des Rivages de la Touques y sont très attachées.

Nous nous battons depuis plusieurs années pour qu'elle soit préservée notamment des immersions permanentes des sédiments de dragages du Port de Rouen qui n'a de cesse que de permettre à des bateaux de plus en plus importants d'accéder à 120 km de l'embouchure de la Seine sans que les retombées économiques promises ne soient au rendez-vous.

Comme de bien entendu, malgré de nombreuses réserves des associations et de certaines administrations, les conclusions de l'Enquête publique ont donné un large quitus au Port, sans les contreparties environnementales attendues.

Nos démarches pour infléchir l'action du Port sont jusqu'à présent restées vaines, mais **depuis peu des Maires de la Côte** se sont intéressés à l'impact des

immersions dans la Baie et sur leurs plages, et ont souhaité soutenir les associations qui participent à la protection de la Baie : le **GRAPE** (Groupement des Associations pour l'Environnement du Calvados, de l'Orne et de la Manche) bien-sûr, **l'Union des Rivages de la Touques** et dernièrement des **associations très actives de Cabourg et d'Houlgate** qui ont formé une Fédération.

L'arrêté de la Préfète de Région, autorisant la poursuite des clapages sans contreparties écologiques est sorti le 28 avril, mais fort de l'appui des Maires, nous avons sollicité le Cabinet Huglo-Lepage pour nous apporter son expertise reconnue.

Un recours et une requête en référé suspension ont été transmis au Tribunal Administratif de Rouen fin juin. Concernant le référé, une audience est programmée pour le 17 juillet.

Nous regrettons qu'à part Trouville, aucune des villes de Coeur Côte Fleurie ne soutienne l'action du GRAPE, au motif qu'elles ont été rassurées par les analyses produites par le Port de Rouen....

Rappelons qu'alors que plus de 20 Millions d'euros ont été dépensés pour construire une station d'épuration des eaux usées, et régler le problème de la pollution bactériologique, pas un seul centime n'a été consacré à l'étude de l'état écologique de nos plages par un cabinet indépendant.

8-Questions diverses

8.1 Les eaux de baignade :

2016 : sur les sept plages de la Communauté de Communes, seules deux, Villers et Trouville, ont été classées en « excellente qualité ». Les autres communes sont classées en « bonne qualité ». La Communauté de Communes a demandé à l'Agence Régionale de la Santé, chargée de la surveillance de nos plages de revoir le processus de contrôle jugé inadapté et en conséquence de revoir le classement.

Sera-t-elle entendue ?

8.2 Les marais de Blonville-Villers (*) : c'est un espace magnifique qui contribue non seulement à l'attractivité de nos villes mais aussi à notre environnement. C'est un refuge pour les espèces animales et la biodiversité, le dernier témoin des « marais arrière-littoraux » dans le Calvados.

Récemment, le Conservatoire du littoral a engagé des démarches pour les acquérir. L'association de propriétaires qui gère actuellement les marais s'inquiétait du devenir de ces espaces, mais en définitive devrait rester en charge de leur gestion. Cela comprend le suivi des travaux de curage des fossés et le maintien du niveau d'eau par l'ouverture ou la fermeture de vannes.

-

(*) ou de **Villers-Blonville**pour ne fâcher personne.

8.3 La nouvelle compétence de la Communauté de Communes :

Au 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) deviendra une compétence obligatoire de notre Communauté de Communes.

La défense contre les inondations et contre la mer fait partie de « Gemapi » et bien que des aides soient prévues, crédits au titre du Feder, du fonds « Barnier », aides de l'agence de l'eau, les élus de la 4CF craignent d'avoir à supporter les coûteux travaux de protection du littoral. La future taxe, dont l'emplacement est déjà inscrit sur les imprimés des taxes foncières, ne pourra dépasser les 40 euros. Son produit s'avère déjà insuffisant.

Cette nouvelle répartition des responsabilités n'est pas du goût des maires et leur association est en opposition avec le gouvernement.

Nos villes sont très concernées car leur littoral est fragilisé par les attaques de la mer et les glissements de terrains. Lors d'une visite organisée par Philippe Dupeloux en avril dernier, nous avons pu constater des éboulements récents sur la plage de Bénerville. Des adhérents de l'ASSEB, qui fait partie comme nous de l'Union des Rivages de la Touques, suivent aussi ce dossier depuis longtemps.

8.4 La collecte des ordures ménagères fait maintenant partie des compétences de la Communauté de Communes et été mutualisée depuis le début de l'année. Des investissements ont été réalisés avec un nouveau site centralisé dans la zone commerciale de Touques, et de nouvelles bennes.

Les premiers résultats sont positifs sur le plan des volumes collectés, par contre des ajustements sont à entreprendre concernant les circuits de ramassage et leur fréquence.

Le véloroute de la 4CF prend beaucoup de retard malgré les efforts du Maire de St Arnoult.

A ce stade de l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé, après s'être assuré qu'aucun participant ne désirait plus intervenir, le président clôt la séance à 16H 30.



Henri Luquet Président